

Le 03 NOV. 2020

Bureau du courrier

2020_056



**DEPARTEMENT
DE LA LOZERE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

OBJET :

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 23 octobre 2020

Représentants des
collectivités et
établissements
affiliés au sein des
commissions
administratives

Le 23 octobre deux mille vingt à 14h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre
d'administrateurs
en exercice : 20

Etaient présents :

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont Lozère et Goulet ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Massegros Causses Gorges ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la CC Randon Margeride ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Date de l'envoi
de la convocation
le 12/10/2020

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Etaient excusés :

Messieurs : **BOUNIOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **MORENO René**, Conseiller Régional de la Région Occitanie.

Madame : **MAILLOLS Aurélie**, Vice-Présidente de la Région Occitanie.

Date de l'affichage
du PV:

Monsieur **PEYRE Jean-Philippe**, payeur départemental, est également excusé

Assistait également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS AFFILIES
AU SEIN DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES**

Le Président rappelle :

Le décret n° 89-229 du 17 avril 1989, relatif aux commissions administratives paritaires de la fonction publique territoriale, en son article 5, prévoit que les membres des commissions administratives paritaires représentant les collectivités et établissements affiliés au centre de gestion sont désignés par les élus locaux membres du conseil d'administration, parmi les élus des collectivités et établissements.

la loi n° 2012-347, dans son article 54 prévoit que les membres représentant l'administration ou l'autorité territoriale au sein des commissions administratives paritaires instituées au titre de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et hospitalière sont désignés en respectant une proportion minimale de 40% de personnes de chaque sexe.

Considérant le fonctionnement des instances paritaires pour les commissions administratives paritaires des catégories A et B, il convient de procéder à la désignation de 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants.

En ce qui concerne la commission administrative paritaire de catégorie C, il y a lieu de désigner 7 représentants titulaires et 7 représentants suppléants.

Le Président fait appel aux élus qui souhaitent s'investir et s'engager sur leur présence effective et de leur participation pour assurer le bon fonctionnement des commissions administratives placées auprès du centre de gestion.

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré décide à l'unanimité :

DE DESIGNER selon les tableaux ci-dessous les représentants des collectivités et établissements affiliés au sein des commissions administratives paritaires placées auprès du centre de gestion.

Catégorie A	
Représentants des collectivités territoriales par groupe hiérarchique	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
G6	G6
Jean-Paul ITIER Maire de ST LEGER DE PEYRE	Josette GAILLAC Maire de BASSURELS

Présidence : Jean-Paul ITIER

G5	G5
Laurent SUAU Maire de MENDE	Jean-Paul ITIER Maire de ST LEGER DE PEYRE
Alain ASTRUC Maire de PEYRE EN AUBRAC	Marie PAOLI Conseillère Municipale de MENDE
Jean-Noël BRUGERON Maire du MALZIEU-VILLE	Elizabeth MINET-TRENEULE Adjointe au Maire de MENDE
Flore THEROND Maire de FLORAC-TROIS-RIVIERES	Josette GAILLAC Maire de BASSURELS

Présidence : Laurent SUAU

Catégorie B

Représentants des collectivités territoriales par groupe hiérarchique

TITULAIRES	SUPPLEANTS
G4	G4
Laurent SUAU Maire de MENDE	Jean-Paul ITIER Maire de ST LEGER DE PEYRE
Alain ASTRUC Maire de PEYRE EN AUBRAC	Marie PAOLI Conseillère Municipale de MENDE
Flore THEROND Maire de FLORAC-TROIS-RIVIERES	Josette GAILLAC Maire de BASSURELS

Présidence : Laurent SUAU

G3	G3
Lauren SUAU Maire de MENDE	Jean-Paul ITIER Maire de ST LEGER DE PEYRE
Alain ASTRUC Maire de PEYRE EN AUBRAC	Marie PAOLI Conseillère Municipale de MENDE
Flore THEROND Maire de FLORAC-TROIS-RIVIERES	Josette GAILLAC Maire de BASSURELS
Jean-Noël BRUGERON Maire du MALZIEU-VILLE	Elizabeth MINET-TRENEULE Adjointe au Maire de MENDE

Présidence : Laurent SUAU

Catégorie C

Représentants des collectivités territoriales par groupe hiérarchique

TITULAIRES	SUPPLEANTS
G2	G2
Laurent SUAU Maire de MENDE	Jean-Paul ITIER Maire de ST LEGER DE PEYRE
Flore THEROND Maire de FLORAC-TROIS-RIVIERES	Josette GAILLAC Maire de BASSURELS
Alain ASTRUC Maire de PEYRE EN AUBRAC	Christian MALAVIEILLE Maire délégué de JAVOLS
Jean-Noël BRUGERON Maire du MALZIEU-VILLE	Elizabeth MINET-TRENEULE Adjointe au Maire de MENDE
Philippe MARTIN Maire de BALSIEGES	Marie PAOLI Conseillère Municipale de MENDE

Présidence : Laurent SUAU

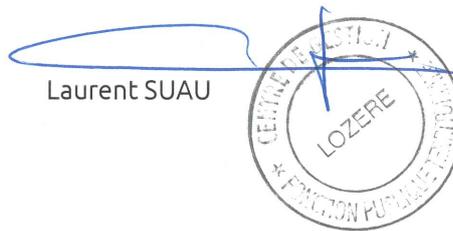
G1	G1
Laurent SUAU Maire de MENDE	Jean-Paul ITIER Maire de ST LEGER DE PEYRE
Flore THEROND Maire de FLORAC-TROIS-RIVIERES	Josette GAILLAC Maire de BASSURELS
Alain ASTRUC Maire de PEYRE EN AUBRAC	Christian MALAVIEILLE Maire délégué de JAVOLS
Jean-Noël BRUGERON Maire du MALZIEU-VILLE	Elizabeth MINET-TRENEULE Adjointe au Maire de MENDE
Philippe MARTIN Maire de BALSIEGES	Francis BERGOGNE Maire de BARJAC
Christine HUGON Maire de SAINT CHELY D'APCHER	Marie PAOLI Conseillère Municipale de MENDE
Jean-François COLLANGE Adjoint au Maire de LANGOGNE	Françoise SAINT PIERRE Maire du POMPIDOU

Présidence : Laurent SUAU

Pour extrait conforme,
Mende, le 23 octobre 2020

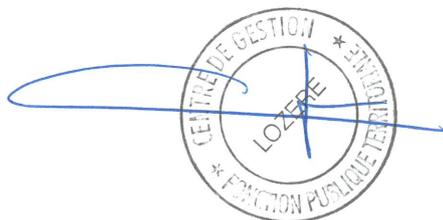
Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.

Délibération certifiée
Exécutoire le,
Transmis au représentant de
l'Etat le
Publié le :



Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **03 NOV. 2020**
Bureau du courrier